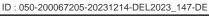
Publié le 14/12/2023





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2023_147

OBJET: Tarification des prestations de services de l'eau potable et de l'assainissement

Exposé

Pour l'année 2024, il est proposé de n'appliquer l'inflation que pour les tarifs liés aux travaux. L'inflation retenue est de 3,8 %.

En effet, dans le cadre de l'optimisation des dispositifs de gestion des services d'eau et d'assainissement, deux nouvelles délégations de service publiques vont être mises en place à compter du 1^{er} janvier 2024 en lieu et place des nombreuses délégations présentes sur le territoire (DSP, Gérance, Prestations de service). Par mesure d'équité, les contrats affairant à ces deux délégations reprennent les prestations de service de l'Agglomération. Or, lors des démarches administratives liées à la mise en œuvre de ces contrats, les montants pris en compte étaient ceux alors en place ; délibérés pour l'année 2023. Contractuellement, ces montants s'appliqueront donc en 2024. Toujours par mesure d'équité, ils doivent être identiques sur l'ensemble du territoire.

Il est donc recommandé d'aligner certains tarifs « prestations » aux tarifs affichés dans les nouveaux contrats de DSP. Il s'agit de :

- Frais d'accès au service ;
- Frais de fermeture et de réouverture de branchements (annule et remplace le prix « Suspension de fourniture ») ;
- Modification de facture à la demande de l'abonné ;
- Annulation de facture à la demande de l'abonné.

En outre, il est préconisé de délibérer sur de nouveaux tarifs de prestations pour être en cohérence avec les nouveaux règlements de service. Ces tarifs apparaissent en complément dans le document annexé à la présente délibération :

- Absence de réponse au service pour la relève du compteur (après deux relèves sans accès direct du service au compteur) ;
- Temps passé pour les rendez-vous et/ou les déplacements inutiles à la demande de l'usager : facturation au réel du temps passé ;
- Construction d'un branchement sans autorisation préalable du service assainissement collectif ou de son prestataire ;

Envoyé en préfecture le 14/12/2023 Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID: 050-200067205-20231214-DEL2023_147-DE

- Frais de désobstruction d'un branchement rendue nécessaire par infraction au règlement de service ou la négligence ou la maladresse de l'usager ;
- Contrôle des travaux de branchement réalisés par un tiers et vérification du récolement en classe A.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-122 du 29 juin 2017 relative à l'orientation sur la restitution des compétences,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 161 - Contre : 6 - Abstentions : 12) pour :

- **Approuver** les tarifs des prestations de service eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin,
- **Approuver** les tarifs des prestations de service assainissement sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin,
- **Appliquer** ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024,
- Autoriser le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Dire que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s):

Tarifs prestations 2024 Taux 3.8 %

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID: 050-200067205-20231214-DEL2023_147-DE

7 DECEMBRE 2023

Date d'envoi de la convocation : le 24/11/2023

Nombre de membres : 192 Nombre de présents : 162 Nombre de votants : 177 A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 7 décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît (A partir de 19h08), ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOT DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard. BERNARD Christian (Jusqu'à 20h00), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, LECOUFLET Alain suppléant de GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GOURDIN Sédrick, GUILBERT GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HARDY René, HAYÉ Laurent (A partir de 19h18), HERVY Dominique, HELAOUET Georges, Isabelle, HERY HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique (A partir de 18h53), JOUANNEAULT Tony, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LECOURT Marc. LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, BERNARD Julie suppléante de LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (A partir de 19h08), LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédérik, LERENDU Patrick, TRAVERS Johany suppléant de LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, RIMBEAU Pierre suppléant de MADELEINE Anne, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel (Jusqu'à 20h00), MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc,

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

PERRIER Didier, PIC Anna (Jusqu'à 19h44), PLAINEAU Nadège POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, ROCQÚES Jean-Marie, ROD ID: 050-200067205-20231214-DEL2023_147-DE

Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, TAVARD Agnès (A partir de 18h37), THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations

ARRIVE Benoît à HEBERT Dominique (Jusqu'à 19h08), BERNARD Christian à LE POITTEVIN Lydie (A partir de 20h00), BRANTONNE Pascal à PECORARO Yvonne, FAUDEMER Christian à LEMENUEL Dominique, FRANCOISE Bruno à BROQUAIRE Guy, HEBERT Karine à HERY Sophie, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry, LEFAIX-VERON Odile à LEJEUNE Pierre-François, LEJAMTEL Ralph à HULIN Bertrand (Jusqu'à 19h08), LETERRIER Richard à LE GUILLOU Alexandrina, MABIRE Edouard à ROUSSEAU François, MAGHE Jean-Michel à LEFEVRE Hubert, MAUGER Michel à ROCQUES Jean-Marie (A partir de 20h00), PIC Anna à DUVAL Karine (A partir de 19h44), PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert, TARIN Sandrine à SAGET Eddy, TAVARD Agnès à AMBROIS Anne (Jusqu'à 18h37)

Absents/Excusés:

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, COLLAS Hubert, FALAIZE Marie-Hélène, GIOT Gilbert, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, LECHEVALIER Isabelle, PERROTTE Thomas, RENARD Jean-Marie, SIMON François, VIGER Jacques, VIVIER Sylvain

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023 52LG

TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT A COM PIDR 050-200067205-20231214-DEL2023_147-DE

	EAU POTABLE		
PRESTATIONS		UNITE	2024
Branchements			НТ
Branchements ordinaires	Diamètre inférieur ou égal à 50 mm et longueur inférieure ou égal à 8 m	Forfait*	1 790,55 €
ml supplémentaire		ml	95,11 €
Branchements de courte durée (conformément au règlement de service en vigueur sur le secteur concerné) Branchements dans les ens résidentiels conventionnés (sans		Forfait	179,02 €
terassements)		Forfait	391,61 €
Diagnostic amiante des enrobés		Forfait	223,77 €
Branchements spéciaux	Diamètre supérieur à 50 mm, forage horizontal	Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratif	
Demande spécifique abonné		Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratif	
Compteurs			
Fourniture et pose de compteurs	Diamètre jusqu'à 40 mm	Unité	78,32 €
i ourniture et pose de compteurs	Diamètre supérieur à 40 mm	Sur devis su	ivant marché public en vigueur
	Diamètre 15 mm	Unité 89,51 €	
Point de comptage supplémentaire	Diamètre supérieur à 15 mm	Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratif	
Déplacement		appliquar Forfait	nt 10 % de frais administratif 190,21 €
Dépose		Forfait	78,32 €
Etalonnage d'un compteur à la demande de l'abonné lorsque		Forfait	203,00 €
le comptage est exact			ant marché public en vigueur et en
Fourniture et pose d'un regard de compteur			nt 10 % de frais administratif
Vente structures extérieures		Prix au m3	0,83 €
lutamontiana			
Interventions Ingénieur		Heure	111,89 €
Technicien		Heure	61,54 €
Agent		Heure	33,57 €
Pelle < 3t5 avec chauffeur		Heure	55,95 €
Camion PL avec chauffeur		Heure	83,92 €
Contröle des travaux de branchement réalisés par un tiers et vérification de récolement en classe A Par contrôle		Heure	150,00 €
			,
Non respect de règlement de service		Forfait	223,78 €
Absence de réponse au service pour la relève du compteur (après deux relèves sans accès direct du service au compteur)		Forfait	Forfait correspondat à une consommation de 200 m3
Temps passé pour les rendez-vous et/ou les déplacements inutiles à la demande de l'usager : facturation réelle du temps passé		Heure	61,54€
Petaguy Incondia			
Poteaux Incendie Mesure Débit/Pression des poteaux incendies	3	Forfait*	46,99 €
Fourniture et pose de poteau incendie		Sur devis suiva	ant marché public en vigueur et en nt 10 % de frais administratif
Fourniture pièces liées à la défense incendie		Sur devis suiva	ant marché public en vigueur et en nt 10 % de frais administratif
	ASSAINISSEMENT	1	2024
PRESTATIONS		UNITE	HT
Branchements	Diamètro infériour ou égal à 160 mm et		
Branchements ordinaires EU	Diamètre inférieur ou égal à 160 mm et longueur inférieure ou égal à 8 m	Forfait*	1 902,11 €
ml supplémentaire EU		ml	145,45 €
Réparation branchement		Forfait	223,78 €
Réparation bouche d'égout		Forfait	559,44 €
Fermeture / Obturation	Diamètre supérieur à 160 mm, , forage	Forfait	111,89 € ant marché public en vigueur et en
Branchements spéciaux	horizontal, profondeur supérieure à 2 m		ant marche public en vigueur et en nt 10 % de frais administratif
Diagnostic amiante des enrobés EU		Forfait	223,78 €
Construction d'un branchement sans autorisation préalable du service assainissement collectif ou de son prestataire		Forfait	500,00 €
sorvido assamissoment conectii ou de son prestataire			

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Envoyé en prefecture le 14/12/2023 S²LO

ais de réparation d'un branchement rendu nécessaire par		ID: 050-200067205-20231214-DEL2023_14	
infraction au règlement de service ou la négligence ou la		appliquant 10 % de frais administratif	
maladresse de l'usager Frais de désobstruction d'un branchement rendu nécessaire		-11-1-1	1
par infraction au règlement de service ou la négligence ou la		Forfait	110,00€
maladresse de l'usager		ronait	110,00 €
			•
Branchements ordinaires EP - non soumis à TVA	Diamètre inférieur à 160 mm et longueur	Forfait*	2 282,54 €
ml supplémentaire EP - non soumis à TVA	inférieure ou égal à 8 m		174,55 €
Fourniture et pose 1ère gargouille		ml	174,55 € Gratuit
Gargouille supplémentaire - non soumis à TVA		Forfait	537,07 €
Diagnostic amiante des enrobés EP - non soumis à TVA		Forfait	268,53 €
Construction d'un branchement EP sans autorisation préalable du service ou de son prestataire non soumis à TVA		Forfait	600,00€
Frais de réparation d'un branchement EP rendu nécessaire par infraction ou la négligence ou la maladresse de l'usager			vant marché public en vigueur et en
non soumis à TVA		appliqua	ant 10 % de frais administratif
Frais de désobstruction d'un branchement EP rendu			
nécessaire par infraction ou la négligence ou la maladresse		Forfait	132,00 €
de l'usager non soumis à TVA			1
		Sur devie euiv	vant marché public en vigueur et en
Demande spécifique abonné		appliquant 10 % de frais administratif	
		alphdata	
Interventions	1		
Ingénieur		Heure	111,89 €
Technicien		Heure	61,54 €
Agent		Heure	33,57 €
Hydrocureuse		Heure	111,89 €
Passage caméra		Heure	89,51 €
Pelle < 3t5 avec chauffeur		Heure	55,95 €
Camion PL avec chauffeur		Heure	83,92 €
	Période classique	t	33,56 €
Réception matières de vidange		m ³	27,97 €
Reception matieres de vidange	Période spécifique nécessitant une hygiéni	t	67,13 €
	r chode specifique necessitant une nygieni	m ³	55,94 €
Contröle des travaux de branchement réalisés par un tiers et			
vérification de récolement en classe A Par		Heure	150,00 €
contrôle			
Demande spécifique abonné		Sur devis suiv	ant marché public en vigueur et en
Non respect de règlement de service		Forfait	223,78 €
Temps passé pour les rendez-vous et/ou les déplacements			
inutiles à la demande de l'usager : facturation réelle du		Heure	61,54 €
temps passé			
EAU POTABLI	E + ASSAINISSEMENT EN TRANCHEE CO	MMUNE	
PRESTATIONS		UNITE	2024 HT
			nı
Branchements			
Dianchements			
Dranchemente audinaires (P. N.	1		
Branchements ordinaires (diamètre inférieur à 50 mm pour l'eau potable et 160 mm pour	Pour plusieurs réseaux dans la même	Forfait	Abattement de 20 % sur le ou les
l'assainissement et longueur inférieure ou égale à 8 m)	<u>tranchée</u> OU branchement réalisé dans le cadre d'opérations de renouvellement de	i Ulidil	forfaits "Branchements ordinaires"
0 7	réseaux	1	Applicable par unité foncière
ml supplémentaire		ml	<u> </u>
	PRESTATIONS DE SERVICE		2024
PRESTATIONS		UNITE	HT
Frais d'accès au se	rvice		
Frais d'accès au service		Forfait	40,36 €
Frais d'accès au service en intervention astreinte		Forfait	86,23 €
Frais de fermeture et de réouverture de branchements			
(annule et remplace le prix suspension de fourniture - Pour		Forfait	60,90 €
convenance de l'usager)			
Facturation			
Modification de facture à la demande de l'abonné		Forfait	10,15 €
Annulation de facture à la demande de l'abonné		Forfoit	10.1E £

Annulation de facture à la demande de l'abonné

Annulation de facture à la demande de l'abonné

*Comprend notamment les démarches administratives amont (DT/DICT, autorisation de voirie,...), la mise en sécurité du chantier, le terrassement, la mise en